

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 3 Septembre 2020

Date d'affichage 3 Septembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 4 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200909-DEL-20-09-09-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le NEUF SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal,

Le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le rapport du maire.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 attribuant aux Départements une responsabilité en matière d'organisation du service public des enseignements artistiques.

Considérant que le Conseil Départemental s'est doté d'un Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (S.D.E.A).

Considérant que dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie de COVID 19 qui ont fragilisé l'ensemble du secteur culturel sarthois qui œuvre au lien social, à l'animation, à l'attractivité de notre département et auquel la ville de La Ferté Bernard contribue par son engagement, le Conseil Départemental, par un courrier en date du 5 juin 2020, propose de prolonger cette convention jusqu'en décembre 2020 par un avenant financier.

Considérant que le CD 72 a adopté, lors de sa session extraordinaire du 30 avril 2020 un plan d'accompagnement et de soutien d'urgence.

Considérant qu'à sa commission permanente du 5 juin 2020 le CD 72 a décidé d'allouer une subvention de 22 000€ à la ville de La Ferté-Bernard.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer l'avenant à la convention de partenariat,

AUTORISE monsieur le maire à percevoir l'aide correspondante de 22 000€.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU